

ABONNEMENT.

Saumur : En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames 30 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

2 Décembre 1882.

NOS DROITS SUR MADAGASCAR

ET L'ATTITUDE DE L'ANGLETERRE.

En présence des discussions qui s'élèvent entre la France et l'Angleterre au sujet du protectorat de la France sur certaines peuplades de Madagascar, il ne nous semble pas hors de propos de montrer sur quelle base ils reposent.

Notre établissement sur la côte nord-ouest de l'île de Madagascar est fort ancien : il date de Louis XIV, d'un temps où le gouvernement favorisait et protégeait l'expansion coloniale de la France.

Notre situation sur cette côte lointaine est réglée par les traités de 1810 et ceux de 1862 et de 1868. Le premier établissait pour nous un droit de protectorat sur les tribus Sakalaves et Antakarés, les deux autres, tout en maintenant ce droit de protectorat, reconnaissaient malheureusement la pleine indépendance du royaume des Hovas et donnaient à ses souverains les titres de roi et reine de Madagascar.

C'est en vertu de ce titre que la reine Ranavalona prétend avoir juridiction aujourd'hui sur les territoires des Sakalaves et des Antakarés, indépendants d'elle jusqu'ici, et chez qui nous avons des établissements importants.

Voilà en quelques mots le résumé de l'affaire.

A Londres, nous n'avons pas besoin de le dire, les ambassadeurs hovas ont trouvé sympathie et concours. Du moment qu'il s'agit de combattre l'influence française sur un point du globe, les Anglais sont toujours les premiers à entrer en ligne.

Un comité s'est immédiatement formé pour soutenir les prétentions de la reine Ranavalona-Manjaka et invoquer en sa faveur l'appui du Foreign-Office.

Nous avons sous les yeux le discours que lord Granville a adressé à la députation de ce comité. Quoique dans la forme le ministre des affaires étrangères soit fort courtois pour la France, quoiqu'il ait déclaré que l'Angleterre n'était pas « chargée de faire la police dans le monde entier », il a dit nettement qu'il « ne connaissait pas de traité établissant les droits de la France ».

Nous remarquons en passant que cette phrase a été fort applaudie. Mais il faut s'entendre sur cette absence de traité.

Il est clair qu'au sens diplomatique un traité n'existe que lorsqu'il a été signé et reconnu par toutes les puissances : tels sont les traités résultant d'un congrès.

Mais il y a aussi une quantité de traités conclus entre deux puissances, et qui lient ces deux puissances entre elles.

Nous voulons bien admettre que les autres puissances qui n'y ont pas participé ne sont point censées les connaître ; mais en somme ils n'en subsistent pas moins entre les signataires.

Nous ne demandons point aux Anglais de reconnaître nos traités avec les Hovas ; mais nous avons bien le droit de regarder les Hovas comme liés et de leur imposer le respect des conventions.

D'ailleurs, puisque lord Granville se montre si chateaubien sur la procédure diplomatique, ne pourrions-nous pas lui demander si l'Angleterre, pour justifier la prise de possession de beaucoup de ses colonies, pourrait montrer un grand nombre de traités internationaux, au vrai sens de l'expression ? Nous voudrions bien savoir sur quels traités diplomatiques, connus et approuvés de toute l'Europe, elle pourrait asseoir ses droits pour les vastes provinces qu'elle a peu à peu annexées à son empire des Indes ? Admettrait-elle qu'aujourd'hui on contestât ses droits ?

Le traité de Francfort, qui a conclu la paix entre la France et l'Allemagne, n'est aussi qu'un traité entre les deux puissances. L'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne n'a pas reçu la sanction de l'Europe,

au sens diplomatique du mot. Nous en dirons autant du traité de Prague en 1866. Et pourtant lord Granville ne réclame pas.

En résumé, nous sommes en face d'un conflit avec les Hovas, et probablement nous n'en aurons raison que par la force, c'est-à-dire par une expédition militaire.

Maintenant, que fera la Grande-Bretagne ? Nous croyons bien qu'elle ne s'y opposera pas, puisqu'elle n'est pas « chargée de la police dans le monde entier ». Mais, en somme, elle nous témoigne un mauvais vouloir évident, une malveillance constante, que les platitudes de nos ministres ne modifieront pas.

Situation de la France jugée par l'Europe.

La situation en France est jugée par l'opinion publique et par les journaux étrangers, sous un jour très-sombre et presque alarmant.

Les officieux même ne craignent pas de dire qu'il y a là un « redoutable inconnu », et que les républicains démontrent par leurs actes qu'ils sont incapables de gouverner. Tel est le sentiment général. Toutefois, le Fremdenblatt, voyant Marianne in periculo mortis, cherche à découvrir la tête et le bras qui la sauveront, et il ne voit qu'un « sabre » pour protéger à l'intérieur la citoyenne contre l'anarchie.

Mais le Tagblatt en colère voudrait un homme avec le « sabre », et il propose le signor Gambetta, qui saurait bien asseoir la République sur ses deux pieds. Je dois ajouter cependant que le Tagblatt est ici presque seul de son opinion, et qu'il semble douter lui-même de la valeur du « sabre » et de la grandeur de son Napoléon ventripotent.

La ministérielle Presse est plus calme dans ses appréciations, mais elle ne se dissimule pas les graves périls. « A côté de la » crise politique, dit-elle, il y a la crise financière ; ou plutôt, l'une résulte de

l'autre. Un krach à la Bourse de Paris précipiterait les événements ; » et elle ajoute d'un air très-pessimiste qu'un krach inévitable dans le cabinet Duclercq « deviendrait peut-être le signal d'une crise dans la forme du gouvernement. »

La démocratie Morgen Post a comme des cris d'alarme dans sa pose. La Gazette allemande n'est pas moins affligée à l'aspect de Marianne se suicidant par imbécillité.

Quant à la Nouvelle Presse, elle semble déjà se couvrir d'un cilice et de cendres, en voyant les chefs de la grande République une, démocratique et indivisible, se dévorer entre eux comme des bêtes féroces. C'est presque un mea culpa. Aussi cherche-t-elle, peut-être, des consolations en se tournant vers Goritz, pour voir ce que pourrait bien y faire, à cette heure, Monsieur le comte de Chambord. Elle le voit rêgissant « un nouveau manifeste à la nation française » et se préparant à sa grande mission de Roi. Ce qui est certain, c'est que les événements sont proches, et qu'on ne parle plus à Vienne que du décès prochain de Marianne et de l'avènement incontestable de Henri V.

Quoi qu'il en soit, la paix intérieure de la France est désirée par tous ceux qui ne veulent pas un bouleversement révolutionnaire dans les nations. Et je puis affirmer de la manière la plus positive que la République est surveillée par quelques puissances, mais comme on surveillerait une folle qui voudrait mettre le feu aux quatre coins de sa maison. Que Marianne soit bête, prodigue ou mangeuse de moines et de croix par système de gouvernement, l'étranger pourra bien en rire de pitié, mais il ne se fâchera pas. Toutefois, le jour où ses folies anarchistes menaceraient de franchir la frontière des Vosges, l'ancienne alliance des trois empereurs pourrait devenir une action et avoir un but. M. Grévy doit le savoir aussi bien que M. Gambetta. Le prince de Bismark veut bien que la France brûle chez elle, mais il ne veut pas brûler chez lui.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLÈS.

Les deux amis restèrent seuls. Ces quelques années avaient fait un homme de Georges Aubertin. Une barbe brune accentuait maintenant son visage. Il était grand, vigoureux, alerte. Des traits irréguliers, mais embellis par l'expression, une expression de droiture, de franchise et de bonté. L'énergie paternelle, mais tempérée par les généreux élans, par les aimables qualités de la jeunesse. Chose rare de nos jours, il était vraiment jeune.

L'autre, Henri, formait contraste. C'était un joli homme, ignorant encore le côté sérieux de la vie, l'ayant déjà trop comptée peut-être. Un peu fané par le vice, il se donnait beaucoup de mal pour cacher son excellent naturel. De la pose, de la recherche, la mode, au moral comme au physique. Et c'est en cela surtout qu'il différait de Georges, la simplicité même en toutes choses.

— Ainsi, disait le fils du tuteur, ainsi, mon pauvre Henri, toujours le même train ?

— Ne me fais pas de morale, lui répondit-il, ou je me sauve.

— Henri, mon ami, plus encore que ma sagesse souffre de ce que tu fais.

— Mais je me fais rien.

— Eh ! c'est précisément ce que je te reproche. L'homme est né pour le travail. Comme toi, je suis jeune et j'aime les plaisirs. Mais je passe la plus grande partie de mon temps dans cette filature dont le travail nourrit cinquante familles. Associé de mon père, je perfectionne sa fabrication, je connais tous ses ouvriers, et m'efforce de leur être utile en leur apprenant l'ordre et l'économie, en partageant leurs joies et leurs peines, en les intruisant, en les aimant. Pas un de leurs enfants dont je ne sache le nom et qui ne m'égaye de son sourire. Le soir, j'ai rempli ma tâche, j'ai fait œuvre de mes bras, de mon intelligence, et je m'endors content. Crois-tu que ma jeunesse ne vaille pas la tienne ?

— Peuh !

— Quels sont les prétendus plaisirs ? Tu déjeunes avec des amis que tu n'aimes guère, et tu soupes avec des femmes que tu n'aimes pas. Puis, le lendemain, tu recommences. Encore, si cela t'amuse. Mais non.

— Comment ! je ne m'amuse pas... mais je ne fais que cela.

En dépit de cette protestation, rien qu'au souve-

nir de son existence vide, Henri ne put dissimuler une sorte de bâillement.

— Georges se résuma ainsi :

— Le résultat de nos deux manières de vivre, le sais-tu ? J'ai une femme et des enfants qui m'aiment ; tu n'auras, toi, que des regrets et des rhumatismes.

— Henri voulut se récrier, railler :

— Ah ! oui, l'amour vrai ! l'amour pur, unique, éternel !... la famille, le devoir !...

Mais, s'interrompant tout à coup, et sur un tout autre ton, presque avec regret :

— Tu as peut-être raison, avoua-t-il. Mais on ne choisit pas. Deux routes se présentent quand on entre dans la vie : le travail ou l'oisiveté, le plaisir ou le bonheur. Tu avais encore ton père, il t'a conduit dans l'une ; j'étais seul, je me suis jeté dans l'autre.

— Il faut en sortir !

— Et l'habitude ! A vingt ans, un tuteur m'a rendu mes comptes : « Voilà votre fortune, m'a-t-il dit. Allez ! Je suis parti. »

— Et tu cours encore ?

— Que veux-tu ? Aussi longtemps qu'il me restera quelque chose, je sens que je ne pourrai rien de mieux.

— Alors, ruine-toi donc une bonne fois pour toutes, et vivement !

— J'y travaille. C'est même déjà très-avancé.

Quand ce sera fini, je viendrai peut-être frapper à ta porte.

— Elle te sera toujours ouverte : la maison comme le cœur.

Les deux amis se serrèrent la main.

— Mais, reprit Georges, pourquoi donc n'être pas venu nous voir l'an dernier ? Ne disais-tu pas tout à l'heure que tu avais passé la saison à Trouville ?

— Effectivement. Mais je ne te savais pas ici. Faut-il même te l'avouer ? Depuis deux ans que nous ne nous étions vus, je t'avais presque oublié. Que veux-tu ?... le tourbillon !... Mais non ! je me fais plus mauvais que je ne suis. Il a suffi que ton nom prononcé par hasard devant moi à table d'hôte, hier soir, pour que je me lève à cinq heures du matin, pour que j'accoure au galop. Et le cœur me battait !

— A la bonne heure ! je te retrouve.

— Peut-être Henri allait-il revenir sur ce jeune et bon mouvement par lequel il venait de se laisser surprendre, peut-être allait-il en plaisanter lui-même, lorsqu'un incident nouveau détourna fort heureusement son attention.

— Ah ! fit-il tout à coup, quelles sont ces deux jeunes filles ?... Tes sœurs ?

— L'une d'elles, oui.

— Et l'autre ?

— Une amie.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier. — La Chambre a siégé par extraordinaire, mais les députés n'ont montré qu'un zèle fort médiocre pour se rendre à la séance.

M. Brisson préside donc au milieu d'une salle où s'aperçoivent de nombreux vides. Les couloirs du Palais-Bourbon, en revanche, sont plus animés. On s'y entretient de la rencontre qui a eu lieu le matin au Pré-Catelan entre M. Andrieux et M. Charles Laurent.

En séance, c'est le budget des colonies qui fait les frais de la discussion.

Les députés d'outre-mer en profitent pour présenter une série d'amendements qui, s'ils étaient adoptés, augmenteraient encore le déficit prévu du budget.

Par bonheur, tous ces amendements, que combat M. Arthur Leroy, rapporteur du budget des services coloniaux, sont successivement repoussés.

Huit chapitres du budget des dépenses des colonies sont votés, et la parole est donnée à M. Blancsubé sur le chapitre 9, qui concerne le Tonkin. M. Blancsubé demande que la Cochinchine soit exonérée du paiement d'un contingent de 2 millions 200 mille francs qui lui est imposé. (M. Andrieux entre dans la salle et se rend à son banc.) Le rapporteur répond que la Cochinchine étant la plus favorisée de nos colonies ne saurait recevoir de plus grands privilèges. La Chambre repousse l'amendement de M. Blancsubé, puis vote dans son entier le budget des dépenses du service colonial.

Le budget de l'instruction publique vient alors en discussion. M. Chevandier critique la façon dont se passent les examens du baccalauréat es-lettres.

M. le comte Lanjuinais se plaint du luxe employé dans la construction des écoles primaires, luxe que ne justifie guère le mauvais état de nos finances.

Les duels de M. Andrieux. — Une rencontre entre MM. Andrieux et Charles Laurent a eu lieu hier matin au bois de Boulogne, dans le Pré-Catelan.

À la deuxième reprise, M. Charles Laurent a reçu un coup d'épée à la joue droite.

Quant à la rencontre entre MM. Andrieux et Emmanuel Arène, elle n'a pas eu lieu hier. Les témoins du député de la Corse ont refusé cette seconde rencontre pour le même jour, prétendant avec raison qu'ils ne pouvaient fixer l'heure de ce second duel avant de connaître le résultat du premier.

LA FIN DE LA SESSION.

Nous avons dit que la Chambre aura terminé, cette semaine, vraisemblablement, le budget des dépenses, qui sera immédiatement présenté au Sénat. La Chambre, alors, discutera le budget extraordinaire. Quand elle aura terminé, le gouvernement lui de-

mandera d'employer ses séances, pendant que le Sénat examinera à son tour les budgets, à discuter la proposition sur la transportation des récidivistes.

On pense généralement que la session sera close vers le 20 décembre prochain. Elle le sera dès que le budget sera définitivement voté par les deux Chambres. On sait que cette session, qui est extraordinaire, doit être fermée comme elle a été ouverte, c'est-à-dire par décret. Une seule chose pourrait rendre nécessaire une prolongation de session, ce serait que certaines parties du budget fussent renvoyées à la Chambre par le Sénat. Mais cette éventualité paraît improbable.

Les Chambres une fois séparées ne se réuniront plus que le second mardi de janvier pour leur session ordinaire de 1883. Ce second mardi se trouve être, cette fois, le 10 janvier.

Le gouvernement se préoccupe vivement des intentions de l'Angleterre au sujet de l'affaire de Madagascar. Un échange très-actif de notes a eu lieu tous ces jours derniers avec le gouvernement et la Reine.

Notre ambassadeur à Londres a été chargé par dépêche de demander officieusement au chef du cabinet anglais quelle pensée avait guidé l'envoi d'un navire de guerre britannique dans les eaux malgaches.

Le conseil des ministres doit délibérer aujourd'hui à ce sujet.

Nous croyons savoir que l'attitude du gouvernement anglais a eu pour premier effet de faire ajourner par notre ministère la démonstration militaire contre la capitale de l'île.

Le Président de la République vient de recevoir un nouveau grand cordon qui lui a été apporté par le prince héritier de Danemark.

Un officier d'ordonnance de la Présidence s'est rendu avant-hier à Ville-d'Avray pour prendre des nouvelles de M. Gambetta au nom de M. Grévy.

On télégraphie de Berlin, 30 novembre :

« Le Reichstag a repoussé par 153 voix contre 449 la proposition de M. Germain tendant à autoriser la langue française dans les débats du Lande Sausschuss ou diète d'Alsace-Lorraine. »

« La proposition a été vivement combattue par le ministère. »

Le rapport de M. Robert de Massy sur le serment judiciaire vient d'être distribué. Nos lecteurs se rappellent les modifications qui ont été introduites par la Chambre dans les anciennes formules, grâce aux ténébroses menées de la franc-maçonnerie et à la complaisance de M. le garde des sceaux Humbert. M. Robert de Massy invite le Sénat à repousser le projet de loi dû à l'initiative de M. Jules Roche.

avait pris des tons plus clairs, une sorte de transparence qui l'idéalisait. La flamme sauvage d'autrefois ne brillait plus qu'à de rares intervalles dans ses grands yeux noirs, que voilait souvent une paupière pensive, aux longs cils projetant leur ombre jusque sur la joue. La sveltesse de sa taille, une sorte de dignité native, lui donnaient cette distinction qui ne s'acquiert pas. L'élévation naturelle de ses sentiments, plus encore que l'éducation, l'avait faite l'égale de sa compagne. Même aux premiers jours, Zoé n'avait pas eu besoin de descendre pour lui tendre la main. De prime saut, Antoinette était montée jusqu'à elle. Reconnaissante, mais fière, la fille de Jacques aimait à prouver son dévouement par tous les moyens, hormis par de vaines paroles. Rien de servile; mais, pour ses bienfaiteurs, elle eût donné sa vie. Tout le monde le savait, tout le monde le sentait, surtout Zoé. Ingénieuse à faire oublier qu'elle était la vraie fille de la maison, elle mettait un tact infini, une merveilleuse délicatesse à prouver à tout le monde, surtout à Antoinette, que celle-ci ne lui devait rien, que vraiment elles étaient deux sœurs. Toujours les mêmes robes, les mêmes ajustements, rien de plus à l'une qu'à l'autre, rien qui ne fût pareil. Il en résultait entre elles une émulation de nobles sentiments, de mutuelle affection on ne peut plus touchante. Leurs âmes aussi se valaient. De purs et saintes âmes.

Espérons que la haute Assemblée déférera aux sollicitations de l'honorable sénateur du Loiret.

Le préfet de Seine-et-Oise, ne pouvant laisser l'école que les Sœurs dirigent à Ruel, envoya la semaine dernière un inspecteur primaire avec l'ordre d'enlever les crucifix de l'école. L'inspecteur arriva et communiqua les ordres qu'il devait faire exécuter. La Sœur supérieure ne fit aucune observation, mais envoya une de ses élèves prévenir le maire, M. Ollivier.

Celui-ci appela ses adjoints et convoqua d'urgence le Conseil municipal. Puis, sur l'avis de ses collègues, il partit aussitôt pour Versailles avec ses adjoints et vint déclarer au préfet que la population était opposée à l'enlèvement des crucifix; il apportait sa démission et celle de ses deux collègues.

Le préfet demanda à réfléchir; puis, le lendemain, il refusa la démission de M. Ollivier, déclarant que ses ordres avaient été mal compris.

L'AGITATION ANARCHISTE.

La police de Marseille, agissant en vertu d'un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction, a arrêté cinq individus, deux Français et trois Italiens, sous l'inculpation d'affiliation à une société secrète ou prohibée.

Une perquisition faite à leurs domiciles a amené la découverte de plusieurs documents et correspondances, qui ont été saisis et déposés au parquet.

À la suite des interrogatoires qu'il a fait subir à différents anarchistes, M. Rigot, juge d'instruction à Lyon, ayant acquis la certitude que la femme Bordat est affiliée à l'Internationale, a décerné contre elle un mandat d'amener.

En conséquence, la femme Bordat a été arrêtée dans son domicile à Lyon, et écrouée à la prison Saint-Paul. C'est la femme de Bordat qui est actuellement en prison à Charolles.

Les révolutionnaires s'essayeront déjà à faire régner une certaine terreur dans l'arrondissement de Riom, en vue du procès prochain de Montceau-les-Mines. D'un autre côté, les radicaux qui ont aussi leurs homes dans le Puy-de-Dôme, font répandre le bruit que le gouvernement veut peser sur le « pays » pour obtenir du futur jury un verdict de condamnation.

On recommence à placarder de nouvelles affiches révolutionnaires autour de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre.

L'une d'elles annonce que les comités révolutionnaires feront sauter les ouvrages commencés, puisque le gouvernement ne veut « pas donner satisfaction au pays ».

La lettre suivante est adressée au Clairon :

Paris, 25 novembre 1882.

Monsieur le Rédacteur,
Aujourd'hui, je rencontre un de mes

amis, tenant par la main son fils, un enfant de treize ans, portant le costume du collège de Vanves.

« Bonjour, me dit-il, je vous donne en mille ce que je fais. »

« Vous vous promenez. »

« Pas du tout : je viens de chercher mon fils à Vanves. Je l'en retire. Voici pour quoi : »

« À Vanves, personne ne veut plus servir la messe le dimanche : c'est mon fils qui la servait toutes les fois. De même pour la prière, personne ne voulant la lire, c'est lui qui s'en chargeait. »

« Savez-vous alors ce qu'ont imaginé ses camarades, tous des gamins d'une douzaine d'années? Ils ont mis le « clérical » en quarantaine ». Ils n'ont plus voulu jouer avec lui, ils lui prenaient et lui cachaient ses livres pour le faire punir, mettaient des épingles sur son banc, le battaient, battaient même ceux qui persistaient à jouer avec lui, enfin lui faisaient mille vilaines tracasseries. Ils étaient vingt-huit contre lui, dignes fils de leurs pères. »

« Si bien qu'après avoir longtemps résisté, mon fils m'a supplié de le retirer, et je vais de ce pas le mettre dans une pension ecclésiastique. »

« Laissez-moi vous citer encore un mot d'un gamin de sept ans, élève de ce collège : »

« Il arrive près de sa maîtresse de piano : »

« — Mademoiselle, êtes-vous libre-penseuse? Moi, je suis libre-penseur. (A sept ans !)

« — Mais, qu'est-ce que c'est être libre-penseur? lui demande la maîtresse? »

« — Ce n'est rien du tout, répond le petit sans hésiter. »

« Et, sur l'observation de sa maîtresse, que ce n'est pas être grand chose que de n'être rien, il continue : »

« — D'abord, papa est libre-penseur, et moi aussi. »

« Et l'on s'étonne que les catholiques ne mettent pas leurs enfants dans les boutiques de LL. EE. Paul Bert et C^{ie}. »

« Agréer, etc. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} décembre.
Le marché est de nouveau abandonné à ses propres tendances. Le recul sur les rentes et valeurs s'opère lentement sans lutte, les transactions présentent peu d'activité.

En ce qui concerne le taux des reports, il est peu élevé, les ressources ne faisant nullement défaut.

Sur les rentes, les dispositions ne sont pas défavorables. On cote : 3 0/0, 80.20 et 80.30; 3 0/0 amortissable, 80.95 et 81.05; 5 0/0, 114.52 et 114.60.

Pour ce qui regarde les valeurs, les capitaux se montrent plus hésitants. Sauf quelques titres auxquels le niveau de leurs cours amène quelques demandes, le reste est calme.

La Banque de France se traite à 5,320.
La Banque d'Escompte est à 575.
Le Crédit Foncier cote 1,330.

Cet établissement songe à se procurer de nouvelles ressources pour faire face aux demandes de prêts hypothécaires, une émission d'obligations foncières aura lieu prochainement. En ce qui regarde le type des obligations à émettre, il est encore arrêté, sauf qu'il ne s'agit point, en tout cas, d'obligations à lots.

L'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie se raffermi chaque jour. On cote 530.

Les capitalistes désireux d'opérer un bon placement, exempt d'alsés et à l'abri de toute fluctuation, feront bien d'acheter en ce moment, pour les mettre en portefeuille, quelques actions de la Banque Centrale de Crédit.

Les titres du Suez sont calmes à 2,360 et 2,380.

Le Panama est ferme à 485.

Quelques demandes sur nos chemins de fer : Lyon, 1,575; Midi, 1,185; Nord, 1,900.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire a encore monté dans la soirée d'hier : à 9 heures, elle marquait 4^m 60.

Aujourd'hui samedi (midi), elle est au même niveau, après avoir atteint son maximum à 4^m 65.

On nous a communiqué ce matin la dépêche suivante :

« Orléans 1^{er} décembre, 3 h. 28, soir. »

« On présume que la Loire atteindra à Saumur la cote de 4^m 45 le 2 décembre, à 8 heures du matin, et on doit supposer que cette cote sera voisine du maximum. »

Le Journal d'Indre-et-Loire dit que le maximum de la crue de la Loire a été ob-

— Ah !
Les deux jeunes filles, qui s'étaient arrêtées sur la terrasse, descendaient dans le jardin.

Elles s'avancèrent à leur rencontre.

IX

C'était Zoé, c'était Antoinette.

Gracieuses et jolies séparément, elles l'étaient davantage encore l'une auprès de l'autre. Je suis fâché d'avoir à le redire, mais c'était l'antithèse idéale du roman classique : la beauté brune et la beauté blonde. Mina et Brenda. Cependant, malgré la dissemblance de leurs natures, il y avait chez toutes deux, dans la physionomie, la démarche, le son de la voix, quelque chose de fraternel. L'habitude de vivre ensemble, l'amitié produite de ces ressemblances-là. De même que les deux sœurs écossaises, elles semblaient avoir eu la même mère.

Du reste, vous ne les auriez guère reconnues ni l'une ni l'autre. Antoinette était devenue une demoiselle; plus rien de maladif chez Zoé. Celle-ci, bien entendu, c'était la blonde. Une délicieuse blonde, au doux yeux bleus, gais et limpides. Des traits délicats, blanche et rose, quelque chose de mignon, le sourire adorable; une vignette anglaise.

L'autre, Antoinette, une méridionale, une Espagnole : la Vierge de Murillo. Ses traits s'étaient adoucis; sa carnation, bien que toujours brune,

On le devinait rien qu'à les voir : on se sentait ému, charmé, par je ne sais quelle poésie honnête et simple, quelle fleur de chasteté dont le parfum se répandait autour d'elles.

Georges continuant son chemin alla baiser le front de Zoé, serra la main d'Antoinette, et se retournant vers le visiteur encore inconnu :

— Monsieur le vicomte Henri de Marville, mon ancien condisciple, mon ami.

Les deux jeunes filles rendirent gracieusement au jeune vicomte le respectueux salut qu'il venait de leur adresser.

— Il déjeune avec nous, reprit Georges.

Henri eut un premier mouvement de refus; sans doute il s'était promis de ne pas s'attarder dans cet intérieur bourgeois. Mais se ravisant aussitôt :

— J'accepte, répondit-il franchement, j'accepte avec autant de plaisir que jadis au collège, à Paris, quand tu m'invitais à passer chez toi le dimanche.

— Et que tu ne venais jamais... pour cause.

— Quelle cause? interrogea curieusement Zoé.

— Eh! parbleu! il était toujours en retenue.

— Nous sommes heureux que M. le vicomte n'ait pas de pensums aujourd'hui.

Ce trait venait de partir presque involontairement des lèvres souriantes de Zoé. Il y eut chez Antoinette un imperceptible mouvement pour la rappeler à plus de réserve. (A suivre.)

servé à Orléans, avant-hier 30 novembre, à midi. Il s'est élevé à 2 mètres 60.

Nous avons appris hier, dans l'après-midi, trop tard pour l'insérer, que le sieur D... employé d'octroi, voulant mettre fin à ses jours, s'est jeté dans la Loire, vis-à-vis le Square du théâtre.

Cet homme venait de descendre l'escalier et était déjà dans l'eau, se laissant emporter par le courant, lorsque M. Pierre Durand, de l'établissement des bains de M. Sôchet, se précipita à son secours dans un bateau. Il put le saisir par le bras et le retirer. M. Loyeau, agent de police, s'en est ensuite emparé.

Cet acte de courage et de dévouement fait le plus grand honneur à M. Pierre Durand; sans lui, l'infortuné D... se serait certainement noyé.

Il paraît que le sieur D... aurait plusieurs fois manifesté l'intention de se suicider.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« La vigne, qui donne à l'Anjou, bon an, une vingtaine de millions de francs pour une surface de 42,000 hectares, fait cette année une banqueroute formidable. C'est à peine si les vigneronne angevins ont ramassé le quart d'une récolte ordinaire.

Il faut remonter bien loin derrière nous pour retrouver une vendange dont les qualités négatives soient comparables à celle du vin de cette année.

L'année 1882 a été aussi funeste que possible à la vigne. Les intempéries, les maladies parasitaires végétales, les premières gelées du mois d'octobre, tout a contribué à nous donner des vendanges détestables; et si nous avions attendu l'été de la Saint-Martin pour vendanger, nous aurions perdu notre temps. Seuls, les gamays et les gros-lols donneront quelques barriques de vin rouge passable, parce que leurs raisins précoces sont arrivés à maturité. Ces vins, sans être aussi couverts que l'année dernière, auront néanmoins de la couleur. »

LOUDUN

On écrit de Loudun, 28 novembre :

« Les rues de notre petite ville ont été, hier, le théâtre d'un scandale profondément regrettable. Un pauvre insensé, se disant prêtre, et portant ce nom inscrit sur sa poitrine, attirait les passants par ses excentricités en réclamant justice contre son évêque et en vendant des brochures où ne se révélait que trop l'état mental de l'infortuné, qui se propose, dit-il, de parcourir Tours et Poitiers.

Tout le monde était indigné de voir qu'aucune mesure n'était prise pour empêcher ce malheureux de continuer ce scandale. »

Ce pauvre hère ne serait-il point le *démone* qui s'est montré la semaine dernière à Saumur, et qui aurait depuis complètement perdu la raison ?

L'ASSASSINAT DE LUYNES.

Avant-hier, dans la journée, plusieurs individus à mine suspecte rôdaient aux environs du bourg de Luyne. Un de ces vagabonds remarquait que les portes d'une maison, sise au port de Luyne, étaient fermées, se mit à vouloir entrer en forçant une porte.

Le nommé Mathurin, vieillard âgé de 75 ans, remarquant le voleur, lui fit immédiatement des observations en lui disant que cette maison était l'habitation de ses enfants et que personne n'était au logis. Sans aucune réponse, le voleur saisit son mouchoir dans lequel se trouvait une pierre et la lança à la tête de Mathurin. Le malheureux s'affaissa sur le coup; il était mort.

La gendarmerie de Luyne avertie s'empressa de faire des recherches et rencontra l'assassin sur la route de Cinq-Mars. C'est un nommé Bourgois, âgé de 48 ans, né à Bonneval (Loiret).

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

DÉCRET RELATIF À LA DESTRUCTION DES LOUPS.

Voici le texte du décret portant règlement d'administration publique pour le paiement des primes relatives à la destruction des loups :

« Art. 1^{er}. — Quiconque a détruit un loup, une louve ou un louveteau, et réclame des primes mentionnées dans la loi du 3 août 1882, doit, dans les vingt-quatre heures qui suivent la destruction de l'animal, en faire la déclaration au maire de la commune, sur le territoire de laquelle il a été détruit. La demande de la prime doit être faite sur papier timbré.

Le réclamant doit, en même temps, représenter le corps entier de l'animal couvert de sa peau et le déposer au lieu désigné par le maire pour faire les vérifications nécessaires.

Le maire procède immédiatement aux constatations et en dresse le procès-verbal.

Art. 2. — Le procès-verbal mentionne :

1^o La date et le lieu de l'abattage, ou, en cas d'empoisonnement, le jour et le lieu où l'animal a été trouvé ;

2^o Le nom et le domicile de celui qui a tué ou empoisonné le fauve ;

3^o Le poids lorsqu'il s'agit d'un louveteau ;

4^o Le sexe et le nombre des petits composant la portée, si c'est une louve pleine ;

5^o Les preuves, s'il y a lieu, que l'animal s'est jeté sur des êtres humains.

Le procès-verbal indique, en outre, que l'animal a été présenté en entier et couvert de sa peau.

Art. 3. — Après la constatation, celui qui a détruit l'animal est tenu de le dépouiller ou faire dépouiller, et peut réclamer la peau, la tête et les pattes.

Par l'ordre et sous la surveillance du maire ou de son suppléant, le corps du fauve dépouillé est ensuite enfoui dans une fosse ayant au moins un mètre trente-cinq centimètres de profondeur.

Toutefois, s'il existe dans la commune ou dans un rayon de quatre kilomètres un atelier d'équarrissage autorisé, l'animal peut y être transporté.

Le procès-verbal mentionne ces diverses circonstances et opérations.

Les frais d'enfouissement sont à la charge de la commune.

Art. 4. — Dans les vingt-quatre heures, le maire adresse au préfet du département son procès-verbal auquel il joint la demande de la prime faite par l'intéressé.

En outre, il délivre gratuitement à ce dernier un certificat constatant la remise de la demande de prime et l'accomplissement des formalités prescrites par le présent règlement.

Art. 5. — Sur le vu des pièces, le préfet délivre à l'intéressé un mandat du montant de la prime due.

Après l'accomplissement de cette formalité, le préfet transmet au ministre de l'Agriculture le dossier de l'affaire. »

CHRONIQUE MUSICALE ET THÉÂTRALE.

CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE.

Notre musique municipale, inaugurant la saison d'hiver, a recommencé dimanche la série des concerts qu'elle offre chaque année à ses souscripteurs. Comme toujours, ceux-ci se pressaient en foule dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, trop petite pour la circonstance. Beaucoup de dames, de jeunes filles, d'enfants. Ces frais visages, ces toilettes brillantes et variées, cet air de gaieté répandu dans l'auditoire, donnent aux réunions de ce genre — véritables fêtes de famille — un charme tout particulier.

Cette première soirée musicale, qui ne manquait pas d'attrait, a été un succès pour les concertants, artistes et amateurs.

Quelques lignes sur l'exécution des divers morceaux du programme ne seront point, croyons-nous, indifférentes à bon nombre de lecteurs.

A tout seigneur, tout honneur. Nommons d'abord M. Martel, qui a bien voulu, cette fois encore, venir donner à la musique municipale son précieux concours.

La fantaisie sur *Rigoletto* et la *Réverie* de Humblot ont mis de nouveau en relief la virtuosité, le jeu plein d'âme et de sentiment de l'excellent violoncelliste, dont le talent si fin et si correct est toujours tant apprécié à Angers, où il dirige actuellement, avec succès, la musique municipale.

Écoutez-le faire chanter son instrument... Est-il rien de plus expressif, de plus moelleux, de plus caressant... M. Martel a prouvé qu'il sait jouer les difficultés; nous le préférons cependant lorsqu'il conserve au

violoncelle son véritable rôle, qui est de charmer et d'attendrir. C'est en des côtés puissants de la musique de faire naître en notre âme des sensations diverses et de toucher nos cœurs de mille façons différentes; aussi chacun a saisi avec empressement l'occasion d'applaudir le remarquable virtuose. Peut-être l'enthousiasme du public a-t-il été moins vif qu'il ne l'était naguère pour la flûte de M. Molé fils, qui fait aujourd'hui, en Allemagne, les délices des Berlinoises. Mais ceci ne touche en rien à la valeur de l'artiste: si les uns préfèrent le violon, les autres la flûte, le violoncelle a aussi ses partisans.

Un amateur des plus distingués, M. T..., par le degré de satisfaction et d'hilarité qu'il a produit dans l'assistance, aurait certainement dû occuper la première place de notre compte rendu, si nous n'avions tenu — le nom et la réputation artistique donnent bien ce privilège — à citer M. Martel... en tête.

On se rappelle qu'à la saison dernière, ce jeune amateur avait déjà obtenu, à la salle de la Mairie, un très-grand succès dans la romance de Baskir, de *Lalla-Roukh*, l'air du Tambour-major, du *Caid*, puis sous les traits et le costume d'un *Banquiste*.

Cette fois, M. T... nous a fait entendre *David devant Saül*, morceau très-difficile; la romance de *Val d'Andorre* (opéra que la génération actuelle n'a jamais vu à Saumur), suivie, après rappel, de la chanson du Vieux Chevrier, appartenant au même ouvrage. La voix sympathique et bien timbrée du chanteur, et aussi son excellente méthode, n'ont pas été moins bien appréciées que précédemment.

Peu après, M. T..., avec un naturel parfait, racontait à l'auditoire les tribulations du *Volontaire d'un an*. Enfin, un nouveau rappel nous valait une nouvelle chansonnette, le *Portrait de ma tante*, qui a excité des explosions de rires et d'unanimes applaudissements. C'était la note gaie du concert. Vraiment, cet amateur dévoué, chanteur agréable, a droit à toutes les félicitations et aux remerciements des souscripteurs de la musique municipale.

Le cœur à quatre parties, de Laurent de Rillé, *Sur les remparts*, a été fort goûté. Quinze ou seize amateurs seulement, dirigés par M. Meyer, l'ont exécuté avec un ensemble qui leur fait honneur à tous. Ce résultat nous fait regretter davantage l'absence d'une société chorale. Les principaux éléments ne manquent pourtant point à Saumur, aujourd'hui surtout, avec nos pépinières de musiciens et de chanteurs. Les trois grandes villes voisines de la nôtre — Angers, Tours, Poitiers — sont privilégiées sous ce rapport. D'ailleurs, de plus humbles cités peuvent nous servir d'exemple. Ainsi, nous eûmes l'occasion d'applaudir un jour, au théâtre d'Angers, à l'époque d'un concours musical, plusieurs orphéons, notamment celui de La Flèche, qui fut le héros de la fête. Cette société ne comptait cependant qu'une vingtaine de membres, mais les différentes voix y étaient également et convenablement représentées, et elle formait un tout très-uni et bien dirigé.

Encore une fois, pourquoi n'aurions-nous pas une société semblable à Saumur ? Mais revenons au concert.

Le piano était tenu par M^{me} Niepce, professeur de notre ville. Comme toujours, elle s'est acquittée de cette tâche avec autant de grâce que de talent.

La musique municipale avait ouvert la soirée par une fantaisie sur l'*Ombre*, de Flotow, dont le motif principal, l'air du docteur Mirouet : « *Quand je monte Cocotte* », a été entendu avec plaisir. Plus tard, elle a exécuté une ravissante polka, *Pomponnette*, puis a terminé par la valse des *Cloches de Corneville*.

Nos musiciens méritent des éloges. La plupart d'entre eux, il ne faut pas l'oublier, sont de tout jeunes gens; beaucoup sont forcés, par leur position, de quitter la société au moment où, leur éducation musicale étant terminée, ils sont aptes à rendre les meilleurs services. C'est alors que de jeunes élèves viennent les remplacer... Evidemment l'exécution doit se ressentir de cette mobilité de personnel. Quoi qu'il en soit, les nouvelles recrues auront à rivaliser de zèle pour aider leurs aînés à former une harmonie très-remarquable; ils ont de l'intelligence et les aptitudes nécessaires: il leur faut, avec un goût musical très-prononcé, l'ardent désir de faire d'incessants progrès. Vouloir, c'est pouvoir. D'ailleurs, ils n'ont qu'à suivre les conseils et les enseignements de leur habile chef, et bientôt de nouveaux

succès viendront, sans nul doute, justifier les sympathies qu'ils inspirent.

Le concert de dimanche coïncidait avec la fête de la patronne des musiciens, que bien des villes ont célébrée de diverses façons. La Saint-Cécile n'aura donc point passé inaperçue à Saumur.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation du lendemain lundi, comprenant une comédie en 3 actes, un petit opéra-comique et un ballet, n'a pas attiré beaucoup de monde. Décidément le goût de la comédie se perd de plus en plus dans nos villes de province, et le jour n'est peut-être pas éloigné où les troupes de passage seules pourront se permettre de représenter les ouvrages de ce genre. *La Joie de la Maison*, que l'on voyait autrefois avec plaisir, n'a pas apporté grande joie à la caisse de la direction. Constatons néanmoins que M. Danglede s'y est montré excellent acteur, et que M^{me} Cauterelle, la nouvelle duègne, s'est fait connaître à nous d'une manière fort avantageuse.

Bonsoir monsieur Pantalon, bijou musical d'Albert Grisar, n'avait pas été joué à Saumur depuis de longues années. Dans ce réjouissant opéra-comique, M. Constance, que nous n'avions pu revoir après son accident sur notre scène, le 6 novembre, y a fait sa rentrée... dans une boîte, sous forme de colis. Une fois sorti de son étroite prison, il nous a paru complètement rétabli et a été très-amusant dans le rôle de Lelio, l'amoureux transi. Les autres personnages avaient pour interprètes MM. Labranche, Ysaac, M^{me} Danglede et Cauterelle, qui ont fait également assaut de verve et d'entrain. Le rôle d'Isabelle, pupille du docteur Tiritofolo, était tenu par M^{lle} Monard, dont le *Journal de Maine-et-Loire* parle en ces termes, après l'avoir vue dans la même pièce :

« Nous avons eu l'occasion d'entendre, dans le rôle de l'ingénue, une jeune débutante, M^{lle} Léontine Monard, bien inexpérimentée, mais dont la voix est charmante. Le travail aidant, — beaucoup de travail, bien entendu, — cette jeune fille pourra devenir une excellente artiste. »

Une *Fête au Cèleste-Empire* nous a permis d'apprécier de nouveau la grâce et le talent chorégraphique des trois sœurs Reuters, les étoiles du divertissement si bien dirigé par M. Rougier. L. D.

Dernières Nouvelles.

Nous trouvons les lignes suivantes dans un journal de Paris :

« L'École de cavalerie de Saumur étant menacée d'inondation, ordre a été donné aux militaires qui l'occupent d'aller camper à Vihiers, situé à 24 kilomètres de Saumur. »

Il est à regretter que nos confrères parisiens ne soient pas mieux renseignés. Heureusement il n'y a rien de vrai dans cette nouvelle, et la Loire, à son niveau actuel, n'a jamais donné lieu à la moindre inquiétude pour notre établissement militaire.

INCENDIE A L'USINE DE MONTFIEF.

Jeu de matin, vers 7 heures, le feu s'est déclaré dans l'usine de noir animal de M. Pommeau, située à Montfief, commune de Doué-la-Fontaine.

Aux premiers cris d'alarme, les pompiers de Doué et beaucoup de personnes se sont rendus sur les lieux de l'incendie, et à 10 heures tout était éteint.

Le feu a consumé un hangar qui contenait beaucoup de fagots, de braises, et deux voitures.

Les pertes s'élèvent à 2,000 francs, couvertes par une assurance à l'*Agricole Angevine*.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 88: Les finances de Marianne. Cinquante mille francs. Le jardin zoologique. La Porte Saint-Georges. Modèle pour les réponses à faire aux Commissions scolaires. L'Almanach Gambetta. Un peu d'indulgence. Une poule dans une boîte. Choses et autres.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 4 décembre 1882.

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNÉY.

Distribution :

Brissac.....	MM. Gehleyns.
Bridaine.....	Lamy.
Gontran.....	F. Constance.
Le gouverneur.....	Isaac.
Rigobert.....	Charpenay.
Pichard.....	Rivenez.
Langlois.....	Guilbert.
Farin.....	Asmiro.
Premier moine.....	Godivier.
Deuxième moine.....	Donval.
Simonne.....	M ^{mes} Danglade.
Marie.....	L. Monard.
Louise.....	Marie Soll.
La supérieure.....	Cauterelle.
Sœur Opportune.....	Bonnaud.
Jacqueline.....	Forest.
Jeanneton.....	Groscoeur.
Claudine.....	Suette.
Margot.....	Provost.
Agathe.....	Lamy.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

BIBLIOGRAPHIE

Les événements de Corée, où la famille royale vient d'être massacrée par les révolutionnaires, donnent le plus vif intérêt de curiosité et d'instruction à l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE CORÉE, avec Carte et Planches, par CH. DALLEY, de la Société des Missions étrangères. Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-8° de 600 pages chacun, est précédé d'une longue étude sur l'Histoire, les Institutions, la Langue, les Mœurs et les Coutumes coréennes. D'après les Revues anglaises, c'est l'ouvrage le plus complet, le plus exact, le plus animé, qui ait été écrit sur ce pays inconnu. (Deux beaux volumes in-8°. Prix : 12 francs.)

Il faut lire encore, à propos des événements de MADAGASCAR, le nouveau volume de M. CHARLES BURT: LA REINE DES ILES AFRICAINES, Histoire, Mœurs, Religion, Flore et Produits naturels, tout prend vie et éclat sous sa plume abondante et colorée. La lutte des Howas et des Sacalves, ceux-là partisans des Anglais, ceux-ci les vieux amis de la France, prête à son récit des scènes et des tableaux qu'on lit avec passion. (Un beau volume illustré de nombreux bois. Prix : 5 francs.)

Ces beaux livres si actuels sont édités par la SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE. — VICTOR PALMÉ, directeur, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Attention !

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est une des meilleures publications pour la propagande. Il se recommande par le choix et la concision de ses textes, ainsi que par ses nombreuses gravures. Chaque page est illustrée. La couverture est colorée et produit un effet charmant. Son prix minime le met à la portée de toutes les bourses. — 20 centimes (25 centimes franco par la poste) pour un exemplaire. 58 exemplaires pour 8 fr. 35. 15 fr. le cent. 125 fr. le mille.

Plusieurs personnes de la même localité se réunissent et demandent par quantité afin de bénéficier des remises.

Prière de ne plus mettre aucun retard dans les commandes de l'Almanach d'Arlequin.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson à Salsapilla iodurée, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.
Le ROB LECHAUX rend la force aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
Le ROB LECHAUX détruit sans douleur et sans purgés toutes les impuretés contenues dans le sang.
Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions, supprime la constipation, guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux, Rhumes, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
Je n'ai, mon cher Confesseur, pas des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, elle m'a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie de son corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pomme d'Or, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. Depuis
NORY, Ph^o de l'école de Paris, 1, rue de Valenciennes.

Le ROB LECHAUX est le meilleur remède à donner pour réparer les forces des personnes âgées affaiblies par les études et des hommes épuisés par le travail.
Le ROB LECHAUX garantit sans mercure, sans huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'un broch. intéressante avec attestat. Nombreux mandats-poste de 21 fr. adressés à MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 165, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^é
3 % amortissable.	80	80 25	Nord	1870	1915	Obligations		
4 1/2 %	90	81	Orléans	1250	1255	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	244 50
5 %	109 50	109 80	Ouest	775	780	Bons de liquid. Ville de Paris.	516	50 516
Obligations du Trésor.	507	506	Compagnie parisienne du Gaz.	1545	1550	Obligat. communales 1879	432	50 433
Obligations de liq. départementaux.	526	522 50	Canal de Suez.	2350	2390	Obligat. foncières 1879	430	50 430 50
Banque de France.	5990	5340	C. gén. Transatlantique.	440	440	Est	363	50 368 50
Comptoir d'escompte.	1005	1010				Midi	368	50 368 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1340				Nord	373	371 75
Crédit de France.	85	75				Orléans	373	375
Crédit mobilier.	405	415				Ouest	370	376
Est.	730	727 50				Paris-Lyon-Méditerranée.	374	75 379 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1565	1587 50				Paris-Bourbonnais	369	368
Midi	1175	1185				Canal de Suez.	560	560

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — matin (s'arrête à Possessigny).
8 — 56 — — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir.
8 — 32 — — soir.
7 — 15 — — express.
10 — 36 — — omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 27 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — soir.
10 — 34 — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 17 décembre 1882, à deux heures de l'après-midi, en l'étude,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 52.
Appartenant à M. Couturier-Prax, marchand de parapluies.
S'adresser, pour avoir tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE
Nommée LABRARDAYE,
Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.
Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.
S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (519)

A VENDRE

UN EXCELLENT
CHEVAL DE CHASSE
S'attelant très-bien.
S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (665)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 17 décembre 1882, à midi et demi,
A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS,
UNE MAISON A USAGE D'AUBERGE
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 44.
Comprenant bâtiment d'habitation avec servitudes et cour.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire.
On pourra traiter avant l'adjudication. (370)

Etude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE BELLE PROPRIÉTÉ LA ROCHE-AUX-MOINES
Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert-des-Levés et de la Breille,
Comprenant:
1^o Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes;
2^o Bâtiments à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sapinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.
Entrée en jouissance: 1^{er} novembre 1883.
Grande facilités de paiements.
S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOUREAU, fermier, et pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e GOUTARD, notaire. (658)

M^e BEAUREPAIRE demande un petit clerc sachant bien lire et écrire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située à Saumur, place de la Bilange,
Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.
S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A CÉDER

ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS
Très-important,
A SAUMUR.
S'adresser au notaire. (630)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
Un JARDIN bien affermé
AVEC MAISON D'HABITATION,
Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ,
Situé à la Croix-Verte.
Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.
S'adresser à MM. GALLÉ et FERRAND-CHATEIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
PORTION DE MAISON
Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,
Avec servitudes, belles caves et jardin.
S'adresser à M. Alexandre CARRÉ, propriétaire à Varrains. (591)

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**
Situés rue d'Orléans, à Saumur,
Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.
Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

CABINET D'AFFAIRES

DR
M. G. DOUSSAIN
Syndic de faillites,
10, Rue des Basses-Perrières, à SAUMUR.
A partir du 15 novembre 1882.
Recouvrements de créances de toute nature.
Renseignements commerciaux.
Liquidations amiables et attermolements.
Représentation dans les faillites.
Arbitrages et expertises de comptabilité. (632)

A VENDRE

d'OCCASION
Un joli panier-duc et une paire de harnais.
S'adresser au bureau du journal.
UN MÉNAGE demande une place: le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique

âgé d'une trentaine d'années.
S'adresser chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains. (626)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** de J. CARRÉ, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRAUD-RATOUX, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.
Saumur, imprimerie P. GODET.